



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES AU CANADA

Rapport du Comité permanent de la condition féminine

Marilyn Gladu, présidente

**JUIN 2021
43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES AU CANADA

Rapport du Comité permanent de la condition féminine

**La présidente
Marilyn Gladu**

JUIN 2021

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

PRÉSIDENTE

Marilyn Gladu

VICE-PRÉSIDENTES

Sonia Sidhu

Andréanne Larouche

MEMBRES

Anju Dhillon

Gudie Hutchings

Lindsay Mathysen

Jag Sahota

Marc G. Serré

Nelly Shin

L'hon. Alice Wong

Salma Zahid

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Vance Badawey

Peter Fragiskatos

Ken Hardie

Anthony Housefather

Tamara Jansen

Christine Normandin

Kyle Seeback

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Stephanie Bond

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires

Clare Annett, analyste

Dominique Montpetit, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le travail non rémunéré des femmes et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	3
LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES AU CANADA.....	7
Introduction.....	7
Reconnaissance de la valeur du travail non rémunéré des femmes.....	7
Aperçu statistique du travail non rémunéré au Canada.....	9
Prestation de soins au Canada.....	11
Soins prodigués aux enfants.....	15
Travail invisible des nouvelles arrivantes au Canada.....	17
Effets du travail non rémunéré sur les femmes.....	22
Santé mentale et physique et bien-être	22
Sécurité économique et participation au marché du travail	25
ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS.....	31
ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES	33
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	35
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	37
OPINION DISSIDENTE DU BLOC QUÉBÉCOIS.....	39

SOMMAIRE

Le travail invisible et non rémunéré effectué à la maison et à l'extérieur est essentiel à la société, aux familles et aux collectivités canadiennes. Partout dans le monde, y compris au Canada, les femmes effectuent la majorité de ce travail, qui est sous-estimé et sous-évalué. De plus, les femmes sont confrontées à diverses difficultés en raison de leurs tâches non rémunérées. Par exemple, les femmes qui effectuent du travail non rémunéré doivent gérer à la fois leur charge de travail rémunéré et non rémunéré, participent moins au marché du travail, ont une sécurité financière moindre et subissent des répercussions négatives sur leur santé physique et mentale.

Le travail non rémunéré des femmes, comme la prestation de soins, est sous-estimé. Mais même lorsqu'elles sont rémunérées, cela demeure un travail sous-évalué et sous-payé. Les femmes racisées et les immigrantes représentent une part importante de la main-d'œuvre rémunérée du secteur des soins. En outre, de nombreuses femmes nouvellement arrivées au Canada vivent des défis uniques en ce qui a trait au travail non rémunéré. En effet, le fardeau lié à l'intégration d'une famille de nouveaux arrivants au Canada repose souvent sur les femmes. La capacité de ces femmes à s'exprimer en anglais ou en français peut nuire à leur intégration, à leur accès à des services, comme les services de garde d'enfants, et à leur participation au marché du travail.

Les témoins ont formulé plusieurs recommandations au Comité afin de soutenir les femmes qui effectuent du travail non rémunéré. Des témoins ont notamment insisté sur l'importance d'offrir aux femmes des services de garde d'enfants abordables et accessibles, peu importe leur lieu de résidence et leur statut d'immigration au Canada. De plus, des témoins ont souligné la nécessité de reconnaître et de valoriser le travail non rémunéré et invisible, y compris la prestation de soins. Finalement, des témoins ont proposé des investissements dans le secteur des soins afin d'améliorer les conditions de travail des employées de ce secteur.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada collabore avec le Québec et les autres provinces et territoires afin de reconnaître, de réduire et de redistribuer la responsabilité disproportionnée des femmes au chapitre du travail non rémunéré et de la prestation de soins :

- en reconnaissant que ce travail est essentiel;
- en investissant dans le secteur des soins, y compris les soins à domicile et communautaires, afin de créer un système fiable de soins dans toutes les régions du Canada assorti d'une rémunération et de normes du travail adéquates;
- en appliquant une analyse comparative entre les sexes plus et en tenant compte de l'avis des prestataires de soins dans les décisions stratégiques connexes. 20

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires, mette sur pied une commission nationale sur l'économie des soins afin d'élaborer une stratégie nationale en matière de soins et d'examiner la possibilité d'appliquer le « cadre des "5 R" du travail décent dans les activités de soin à autrui » de l'Organisation internationale du Travail..... 20

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada reconnaisse le premier mardi du mois d'avril comme étant la Journée nationale du travail invisible et encourage tous les États membres des Nations Unies à faire de même. 21

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada explore les mesures pour encourager les parents (particulièrement les pères) à prendre plus de semaines de congé parental, notamment en augmentant le montant actuel des prestations de maternité et des prestations parentales et en établissant un congé de paternité au même titre que le congé de maternité et le congé parental qui existent dans le cadre du régime d'assurance-emploi..... 21

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec le Québec et les autres provinces et les territoires, s'assure que toutes les familles canadiennes, peu importe leur lieu de résidence ou leur statut d'immigration, aient accès à des options de garde d'enfant de qualité supérieure, abordables et inclusives :

- en finançant de façon adéquate et durable, par l'entremise de transferts aux provinces et aux territoires avec le droit de retrait avec pleine compensation, un système national d'apprentissage et de garde de jeunes enfants abordable et adapté à la culture;
- en s'assurant que ce système national comprenne diverses possibilités pour les Canadiens, comme un nombre suffisant de places dans les garderies pour répondre à la demande et un soutien financier adéquat pour les Canadiens qui souhaitent prendre soin de leurs enfants à la maison. 21

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires, dans le respect de leurs compétences respectives, afin d'améliorer la sensibilisation des femmes immigrantes et nouvellement arrivées concernant l'accès à des mesures de soutien et à des services adaptés sur le plan linguistique et culturel, y compris des cours d'anglais et de français, ainsi qu'à d'autres services sociaux et communautaires. 21

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada collabore avec les organisations, les communautés et les personnes autochtones, en particulier les femmes, afin de déterminer les besoins des femmes autochtones assurant un travail non

rémunéré et la prestation de soins, et de veiller à ce que les initiatives fédérales soient respectueuses de leur culture et répondent à leurs besoins..... 22

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada soutienne Statistique Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé pour qu'ils recueillent adéquatement et plus fréquemment des données, à effectuer un suivi sur la prestation de soins et le travail non rémunéré dans toutes les régions du Canada et à élargir les données recueillies pour inclure :

- les valeurs monétaires estimées de la prestation de soins et du travail non rémunéré au Canada;
- les données ventilées selon le genre, l'ethnicité, l'âge, l'identité autochtone et d'autres facteurs;
- les données avant et après la pandémie de COVID-19 relativement à la prestation de soins et au travail non rémunéré;
- les répercussions sur la santé physique et mentale de la prestation de soins et du travail non rémunéré;
- les répercussions sur le plan professionnel et financier de la prestation de soins et du travail non rémunéré..... 28

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada, dans l'optique de reconnaître le travail invisible, favorise le dialogue et encourage les employeurs à envisager l'adoption de mesures d'adaptation pour les aidants, lance une campagne de sensibilisation sur la prestation de soins et le travail non rémunéré et améliore à la fois la compréhension du public et des employeurs concernant ces types de travail. 29

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada continue de mettre en œuvre la *Loi sur l'équité salariale*..... 29



LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES AU CANADA

INTRODUCTION

Au Canada comme ailleurs, les femmes assument une part disproportionnée de travail invisible et non rémunéré. Ce travail invisible est essentiel au fonctionnement des maisons, des communautés, des économies et de l'ensemble de la société. Le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (le Comité) reconnaît les contributions essentielles des femmes au pays et a décidé de mener une étude sur le travail non rémunéré des femmes au Canada afin d'examiner ce sujet plus attentivement. Le Comité a entendu 17 témoins et reçu deux mémoires écrits entre le 3 décembre 2020 et le 27 avril 2021. Des témoins ont souligné l'importance de ce travail, tout en mettant l'accent sur les difficultés vécues par les femmes en raison de cette répartition inégale du travail non rémunéré et invisible.

Le Comité a été informé de l'importance de reconnaître la valeur du travail non rémunéré et invisible des femmes au Canada, y compris les soins prodigués à des adultes, des aînés et des enfants. De plus, des témoins ont abordé les effets du travail non rémunéré sur la santé mentale et physique des femmes ainsi que sur leur sécurité économique et leur participation au marché du travail. À la suite des témoignages, le Comité a formulé des recommandations relatives au rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait au soutien des femmes qui effectuent un travail non rémunéré, ainsi qu'à la réduction et à la redistribution du travail non rémunéré des femmes en vue d'atteindre l'égalité des sexes au Canada.

RECONNAISSANCE DE LA VALEUR DU TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES

Les stéréotypes sexistes et les rôles associés aux genres profondément ancrés dans la société confèrent par défaut aux femmes la responsabilité des tâches ménagères, du bénévolat et des soins rémunérés et non rémunérés¹. Le travail non rémunéré

1 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1205 (D^{re} Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances, Société Alzheimer du Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1220 (Yasmina Chouakri, coordonnatrice, Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1200 (Lise Courteau, présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature,



comprend toutes les activités effectuées à l'intérieur et à l'extérieur de la maison liées à la gestion du ménage, comme tous les types de soins, les tâches ménagères, le travail au sein de la collectivité et le bénévolat². Le travail non rémunéré est dit « invisible », car il ne fait pas partie de l'économie découlant du marché du travail, comme les dépenses des consommateurs et les transactions commerciales³. Hélène Cornellier, de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, a affirmé au Comité qu'en 1995, les Nations Unies évaluaient le travail non rémunéré des femmes et des filles à 11 000 milliards de dollars américains sur l'ensemble de la planète⁴. En ce qui concerne le Canada, Laura Addati, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), estime que le travail non rémunéré équivaut à environ 26 % du produit intérieur brut (PIB) et que les femmes effectuent près des deux tiers des heures de travail non rémunérées⁵.

Le travail non rémunéré continue d'être vu comme étant « sans valeur [économique] ajoutée », et demeure donc sous-estimé et mal payé⁶. Le double fardeau associé au travail rémunéré et à la prestation de soins non rémunérée augmente le temps de travail des femmes et réduit leur temps de repos⁷. De plus, certains employeurs perçoivent le travail non rémunéré comme une « responsabilité concurrente » avec le travail rémunéré, ce qui peut avoir une incidence négative sur l'avancement professionnel des femmes et leur participation dans le milieu de travail⁸.

9 mars 2021, 1100 (Jacqueline Neapole, directrice exécutive, Institut canadien de recherches sur les femmes).

- 2 FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 9 mars 2021, 1100 (Jacqueline Neapole, directrice exécutive, Institut canadien de recherches sur les femmes).
- 3 FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1200 (Lise Courteau, présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale).
- 4 FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1200 (Hélène Cornellier, responsable, Dossiers politiques et communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale); Association féminine d'éducation et d'action sociale et le Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible, [*Le travail invisible, ça compte ! Reconnaître le travail invisible des parents et des proches aidant.e.s, en l'évaluant et en l'intégrant au PIB canadien*](#), mémoire, 18 février 2021.
- 5 FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 9 mars 2021, 1100 (Laura Addati, spécialiste des politiques, Autonomisation économique des femmes, Organisation internationale du Travail).
- 6 FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1220 (D^{re} Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances, Société Alzheimer du Canada).
- 7 FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1215 (Diana Sarosi, directrice, Politiques et campagnes, Oxfam Canada); FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1210 (Puneet Dhillon, analyste et chercheur en télécommunications, Services de santé communautaires du Punjabi).
- 8 FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1220 (D^{re} Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances, Société Alzheimer du Canada).

Des témoins ont affirmé que les normes sociales entourant le travail non rémunéré et la prestation de soins doivent changer, tout en respectant les différences culturelles connexes⁹. Les données relatives au travail non rémunéré et à la prestation de soins au Canada ne sont pas facilement ventilées par sexe, genre, ethnicité ou culture. Toutefois, des témoins ont laissé entendre que ces données pourraient être bénéfiques pour répondre aux besoins des personnes issues de différentes communautés¹⁰. Tina Chui, de Statistique Canada, a précisé que les responsabilités liées au travail non rémunéré peuvent varier énormément lorsqu'elles sont abordées en fonction de la diversité. Elle a ajouté que Statistique Canada travaille à améliorer la collecte de données désagrégées en fonction de la diversité et à tenir compte de cet aspect dans ses divers produits de données¹¹.

Aperçu statistique du travail non rémunéré au Canada

Par l'entremise de l'Enquête sociale générale, Statistique Canada recueille tous les cinq ans des données sur l'emploi du temps des Canadiens. Les résultats de cette enquête donnent une indication de la quantité de temps que les hommes et les femmes au Canada consacrent à du travail non rémunéré. Dans cette enquête, le travail non rémunéré est défini comme étant « le temps passé à effectuer des tâches ménagères et des tâches quotidiennes liées aux soins physiques des enfants, ainsi qu'à fournir des soins à un membre adulte de la famille ou à un ami¹² ».

Selon les résultats les plus récents de l'Enquête sur l'emploi du temps, en 2015, les femmes consacraient en moyenne 2,8 heures par jour à effectuer des tâches ménagères, soit 54 minutes de plus par jour que les hommes. Par ailleurs, les femmes (76 %) effectuaient plus de tâches quotidiennes relatives aux soins des enfants que les hommes (54 %); les femmes y consacraient près d'une heure de plus par jour que les hommes. La proportion de femmes fournissant des soins à un adulte (3 %), pour une moyenne de

9 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1125 (Andrea Doucet, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'égalité entre les sexes, le travail et les soins, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1135 (Amy Coupal, directrice générale, Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario).

10 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1135 (Amy Coupal, directrice générale, Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1135 (Tracy Johnson, directrice, Analyse du système de santé et Questions émergentes, Institut canadien d'information sur la santé).

11 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1225 et 1245 (Tina Chui, directrice par intérim, Diversité et statistique socioculturelle, Statistique Canada).

12 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1205 (Josée Bégin, directrice générale, Marché du travail, de l'éducation et du bien-être socio-économique, Statistique Canada).



42 minutes par jour, était trois fois plus élevée que chez les hommes (1 %)¹³. Finalement, les femmes percevaient plus la « pression du temps » pendant la journée. Par exemple, 69 % des femmes ont déclaré se sentir stressées de ne pas avoir assez de temps pour accomplir leurs tâches, comparativement à 60 % des hommes. De plus, 46 % des femmes ont déclaré se sentir constamment stressées en essayant d'accomplir plus qu'elles ne pouvaient en supporter, comparativement à 40 % des hommes¹⁴.

En 2015, en plus de consacrer plus de temps à effectuer du travail non rémunéré que les hommes, les femmes étaient moins susceptibles d'être actives sur le marché du travail. En effet, 57 % des femmes occupaient un emploi, par rapport à 65 % des hommes. Les femmes qui travaillent étaient proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi à temps partiel. De plus, en moyenne, les femmes occupant un emploi passaient généralement 6,9 heures de moins par semaine au travail que les hommes. Josée Bégin, de Statistique Canada, a d'ailleurs mentionné que « le travail non rémunéré effectué de manière disproportionnée par les femmes pour les membres de leur famille favorise le taux d'activité plus élevé des hommes et leurs plus longues heures de travail¹⁵ ».

De plus, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la répartition inégale du travail non rémunéré a été exacerbée. Selon les résultats de la Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 3 : Reprise des activités économiques et sociales pendant la COVID-19, lorsque les hommes étaient sans emploi ou travaillaient à domicile pendant la pandémie, cela semblait favoriser un plus grand partage des tâches parentales par rapport aux hommes occupant un emploi ou travaillant à l'extérieur. Toutefois, lorsque les femmes étaient sans emploi ou travaillaient à domicile, elles étaient plus susceptibles de déclarer qu'elles étaient les principales responsables des tâches parentales et moins susceptibles de déclarer que ces responsabilités étaient partagées également¹⁶. En outre, Diana Sarosi a fait mention des résultats d'un sondage mené par Oxfam Canada, indiquant que les femmes autochtones et les femmes noires avaient fait état de « difficultés plus importantes que leurs homologues blanches en raison de l'augmentation des tâches ménagères et de soins occasionnée par la COVID-19¹⁷ ». Pour cette raison, les femmes autochtones étaient trois fois plus nombreuses que les

13 *Ibid.*

14 *Ibid.*

15 *Ibid.*

16 *Ibid.*, 1210.

17 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1215 (Diana Sarosi, directrice, Politiques et campagnes, Oxfam Canada).

répondantes blanches à dire qu'elles « avaient dû renoncer à chercher un emploi rémunéré¹⁸ ».

Prestation de soins au Canada

La prestation de soins de toutes sortes est essentielle pour les personnes qui les reçoivent, l'économie et la société dans son ensemble. Pourtant, elle demeure largement invisible et non rémunérée, en plus d'être habituellement assumée par des femmes¹⁹. Il a été question devant le Comité de nombreux types de soins, y compris les soins donnés aux enfants, aux aînés, aux personnes ayant des handicaps et aux personnes ayant des besoins complexes, comme les personnes atteintes de démence. Diana Sarosi a expliqué que la valeur monétaire du travail de prestation de soins non rémunéré des femmes âgées de plus de 15 ans dans le monde entier est de 10,8 billions de dollars par année²⁰. Des témoins ont expliqué qu'il existe deux groupes distincts de soins et les deux types sont majoritairement prodigués par des femmes. La première catégorie comprend les fournisseurs de soins non rémunérés ou « officieux », qui ne reçoivent souvent ni reconnaissance ni soutien. La deuxième catégorie comprend les fournisseurs de soins « officiels », qui sont souvent rémunérés ou associés à une « entité [de soins] quelconque²¹ ».

Camille Robert et Jacqueline Neapole ont toutes les deux affirmé que le travail non rémunéré et le travail rémunéré des femmes sont interreliés et interdépendants²². En effet, Nora Spinks a expliqué qu'il faut bien comprendre le rôle du travail rémunéré et du travail non rémunéré dans l'économie des soins du Canada²³. Dans le cas de l'économie des soins, une personne prodigue des soins et une autre personne les reçoit; les soins ont donc « une valeur intrinsèque » et appuient le bien public. L'économie des soins et

18 *Ibid.*

19 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1215 (Diana Sarosi, directrice, Politiques et campagnes, Oxfam Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1105 (Andrea Doucet, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'égalité entre les sexes, le travail et les soins, à titre personnel).

20 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1215 (Diana Sarosi, directrice, Politiques et campagnes, Oxfam Canada).

21 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1115 (Nora Spinks, présidente-directrice générale, Institut Vanier de la Famille).

22 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1215 (Camille Robert, historienne, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 9 mars 2021, 1100 (Jacqueline Neapole, directrice exécutive, Institut canadien de recherches sur les femmes).

23 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1110 (Nora Spinks, présidente-directrice générale, Institut Vanier de la Famille).



l'économie de marché ont toutes les deux une incidence sur les familles et les communautés, et aucune des deux ne peut fonctionner efficacement sans l'autre²⁴. Malgré l'importance de la prestation de soins rémunérée et non rémunérée, les travailleurs de ce secteur sont sous-estimés et sont surtout des femmes, dont bon nombre sont des femmes racisées²⁵.

Certains témoins ont affirmé que l'approche canadienne en matière de soins fondée sur le marché et la privatisation de nombreux services de soins contribue à rendre les emplois dans ce secteur mal rémunérés, précaires et assortis de mauvaises conditions de travail²⁶. Ces faibles salaires et ces mauvaises conditions de travail compliquent l'embauche et le maintien en poste dans ce secteur et peuvent mener les travailleurs à l'épuisement et à d'autres problèmes de santé mentale²⁷. La professeure Andrea Doucet a avancé que les salaires peu élevés sont un des facteurs qui expliquent la faible représentation des hommes au sein des effectifs de ce secteur²⁸. Il est essentiel d'injecter des fonds publics dans le secteur des soins pour valoriser ce secteur et ses employés, pour améliorer et maintenir les normes de travail, ainsi que pour assurer une rémunération équitable et l'égalité pour les femmes, y compris les femmes racisées²⁹.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Josée Bégin, de Statistique Canada, a expliqué que l'importance des employés de soutien dans le domaine des soins de santé, de même que les piètres conditions de travail de bon nombre de ces travailleurs, ont été mis en évidence. Par exemple, selon l'Enquête sur la population active, même si le nombre d'employés de soutien en santé (300 000) est demeuré relativement stable en

24 *Ibid.*

25 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1225 (D^{re} Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances, Société Alzheimer du Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1245 (Camille Robert, historienne, à titre personnel).

26 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1210 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1255 (Diana Sarosi, directrice, Politiques et campagnes, Oxfam Canada).

27 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1250 (Diana Sarosi, directrice, Politiques et campagnes, Oxfam Canada).

28 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1120 (Andrea Doucet, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'égalité entre les sexes, le travail et les soins, à titre personnel).

29 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1245 (Camille Robert, historienne, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1110 (Nora Spinks, présidente-directrice générale, Institut Vanier de la Famille); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1240 (D^{re} Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances, Société Alzheimer du Canada).

novembre 2020 par rapport à l'année précédente, leurs conditions de travail étaient « moins favorables que celles de la moyenne des travailleurs ». Josée Bégin a souligné que le salaire horaire moyen de ces employés de soutien en santé était d'environ 22 \$, soit près de 8 \$ de moins que la moyenne nationale. Ces employés avaient aussi plus tendance à occuper des emplois temporaires et à cumuler les emplois. Des témoins ont affirmé que pour de nombreux immigrants, ces postes de soutien en santé constituent une porte d'entrée sur le marché du travail³⁰. Par exemple, selon l'Enquête, en novembre 2020, quatre employés de soutien en santé sur dix étaient des immigrants, par rapport à un sur quatre pour le reste des emplois³¹.

Pour sa part, Vicky Smallman a expliqué que « toutes les femmes prodiguent des soins non rémunérés », mais que certaines femmes ont les moyens d'engager des gens pour faire ce travail. Or, les personnes embauchées sont souvent des femmes racisées, dont le travail est sous-estimé et mal rémunéré³². Des témoins ont affirmé que les femmes racisées et autochtones représentent une proportion importante des soignants, tant chez les employés rémunérés dans des foyers de soins de longue durée ou autres que dans leurs familles et leurs collectivités³³. Selon Diana Sarosi, « nos économies se construisent sur le dos des femmes, en particulier des femmes de couleur qui fournissent chaque jour 12 milliards d'heures de travail non rémunéré et sous-payé³⁴ ». De plus, Camille Robert a expliqué que les inégalités augmentent chez les femmes « avec le recours croissant aux travailleuses migrantes, immigrantes et racisées pour combler le déficit du “care”³⁵ ». Ainsi, des témoins ont plaidé en faveur d'approches intersectionnelles et holistiques en matière de politiques sur les soins rémunérés et non rémunérés et d'investissements en infrastructure sociale pour s'assurer que les soins

30 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1255 (Camille Robert, historienne, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1210 (Josée Bégin, directrice générale, Marché du travail, de l'éducation et du bien-être socio-économique, Statistique Canada).

31 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1210 (Josée Bégin, directrice générale, Marché du travail, de l'éducation et du bien-être socio-économique, Statistique Canada).

32 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1245 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada).

33 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 9 mars 2021, 1100 (Jacqueline Neapole, directrice exécutive, Institut canadien de recherches sur les femmes); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1205 (D^{re} Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances, Société Alzheimer du Canada).

34 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1215 (Diana Sarosi, directrice, Politiques et campagnes, Oxfam Canada).

35 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1205 (Camille Robert, historienne, à titre personnel).



rémunérés ne « reposent [plus uniquement] sur les épaules des Canadiennes les plus marginalisées³⁶ ». En outre, certains témoins ont proposé d'établir une commission nationale sur l'économie des soins au Canada afin de créer et de mettre en œuvre une stratégie nationale en matière de soins. Cette commission pourrait se pencher sur la possibilité d'appliquer le « cadre des "5 R" du travail décent dans les activités de soin à autrui³⁷ » de l'OIT.

Le travail non rémunéré des femmes et les soins qu'elles prodiguent sont essentiels tant pour les personnes qui reçoivent les soins ou qui en bénéficient que pour l'économie et le bien-être et le fonctionnement de la société en général. Lise Courteau, de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, a affirmé que la « reconnaissance et la valorisation du travail invisible sont des enjeux centraux pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes³⁸ ». Des témoins ont proposé diverses initiatives pour reconnaître et valoriser le travail invisible, notamment³⁹ :

- apporter des améliorations à la collecte de données sur le travail non rémunéré;
- adopter une journée nationale du travail invisible au Canada;
- bonifier les mesures relatives à l'équité salariale;
- établir des pratiques budgétaires fondées sur le genre;
- reconnaître que les services de soins sont une infrastructure sociale essentielle;

36 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 9 mars 2021, 1115 (Jacqueline Neapole, directrice exécutive, Institut canadien de recherches sur les femmes).

37 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1210 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada).

38 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1200 (Hélène Cornellier, responsable, Dossiers politiques et communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale).

39 Voir par exemple : *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1105 (Andrea Doucet, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'égalité entre les sexes, le travail et les soins, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1115 (Nora Spinks, présidente-directrice générale, Institut Vanier de la Famille); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1105 (Amy Coupal, directrice générale, Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1240 (Marianne Pertuiset-Ferland, responsable, Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1220 (Yasmina Chouakri, coordonnatrice, Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec).

- s'assurer que les régions urbaines et rurales ont accès à une infrastructure sociale et physique fiable.

Soins prodigués aux enfants

Le Comité a été mis au fait des répercussions liées aux responsabilités parentales et à la garde d'enfants sur les femmes au Canada. Par exemple, Laura Addati, de l'OIT, a souligné qu'il y a au Canada un écart relatif à l'emploi parental (la différence entre les ratios employés-population pour les mères et les pères). Elle a même affirmé que les mères de jeunes enfants sont « pénalisées sur le plan de l'emploi » au Canada, mais que l'écart entre les hommes et les femmes est moins grand chez les conjoints sans jeunes enfants⁴⁰. Elle a aussi souligné que les femmes sont pénalisées aux échelons supérieurs, car les mères sont sous-représentées parmi les gestionnaires et les dirigeants, alors que « les pères continuent de faire bonne figure sur les plans de l'emploi, des salaires et des postes de direction⁴¹ ».

Des témoins ont noté que plusieurs initiatives pourraient contribuer à soutenir les familles au Canada, y compris un système de congé parental renforcé, l'Allocation canadienne pour enfants et un programme national de garde d'enfants⁴². Ils ont mis l'accent sur l'importance de bonifier les prestations de maternité et d'encourager les hommes à prendre plus de semaines de congé de paternité ou de congé parental, afin d'entraîner des changements positifs au chapitre de la répartition genrée du travail rémunéré et non rémunéré et de la participation des femmes au marché du travail⁴³. Au sujet du congé parental, la professeure Andrea Doucet a expliqué que la prestation parentale partagée offerte par le gouvernement fédéral est significative, mais qu'elle ne « va pas assez loin ». La prestation permet aux parents de recevoir des semaines supplémentaires de prestations parentales, « pourvu qu'ils partagent les prestations parentales⁴⁴ ». Elle a expliqué que la prestation parentale partagée n'est pas une

40 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 9 mars 2021, 1100 (Laura Addati, spécialiste des politiques, Autonomisation économique des femmes, Organisation internationale du Travail).

41 *Ibid.*

42 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1155 (Andrea Doucet, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'égalité entre les sexes, le travail et les soins, à titre personnel).

43 Voir par exemple : *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1245 (Marianne Pertuiset-Ferland, responsable, Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1215 (Kate Bezanson, professeure associée et doyenne associée, Brock University, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1250 (Camille Robert, historienne, à titre personnel).

44 Gouvernement du Canada, *Prestation parentale partagée*.



prestation individuelle non transférable et qu'elle dépend du premier parent qui prend le congé parental : « Si la mère prend congé, le père peut prendre la prestation parentale partagée, mais nous savons qu'un tiers des mères au Canada ne reçoivent pas de prestations ». Ainsi, le système est « déjà désavantageux en cela⁴⁵ ». Finalement, elle a ajouté que le taux de revenu de remplacement pendant un congé parental au Canada est faible par rapport aux normes internationales et n'atteint habituellement pas le taux de 70 % que les observateurs jugent adéquat pour permettre à une famille d'avoir « des moyens financiers suffisants pour que le père puisse prendre le congé parental⁴⁶ ».

Kate Bezanson a affirmé que dans le contexte de la COVID-19, la reprise économique dépend de la participation des femmes au marché du travail, et que leur participation dépend directement de la disponibilité des services de garde d'enfants. La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur le secteur des soins, y compris le secteur de la garde d'enfants. De nombreuses garderies ont fermé leurs portes pour diverses raisons. Kate Bezanson a rappelé que les services de garde d'enfants au Canada ne font pas vraiment partie d'un système établi et sont donc fragiles et vulnérables dans une crise comme celle de la pandémie de COVID-19. La fragilité du secteur de la garde d'enfants signifie que « nous émergeons de la pandémie avec moins de services que nous nous en avions au départ⁴⁷ ».

De nombreux témoins ont demandé la création d'un système de garde d'enfants de qualité financé par le gouvernement fédéral et géré par les provinces et les territoires, y compris dans les régions rurales et éloignées, pour les parents qui souhaitent s'en prévaloir. Les témoins ont reconnu le succès du système public de garde d'enfants au Québec, mais ont fait remarquer qu'on pourrait en améliorer et en élargir l'accès⁴⁸. Des témoins ont suggéré qu'un système fédéral de garde d'enfants pourrait s'inspirer du système en place au Québec⁴⁹. Le Comité a entendu que ce type de système pourrait

45 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1150 (Andrea Doucet, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'égalité entre les sexes, le travail et les soins, à titre personnel).

46 *Ibid.*

47 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1235 (Kate Bezanson, professeure associée et doyenne associée, Brock University, à titre personnel).

48 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1230 et 1250 (Camille Robert, historienne, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1245 (Hélène Cornellier, responsable, Dossiers politiques et communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale).

49 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1245 (Hélène Cornellier, responsable, Dossiers politiques et communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1220 (Kate Bezanson, professeure associée et doyenne associée, Faculté des sciences sociales, Brock University, à titre personnel).

favoriser la participation des femmes au marché du travail, améliorer les conditions de travail et les salaires des travailleurs du secteur de la garde d'enfants et contribuer à la croissance économique au Canada⁵⁰. D'autres témoins ont ajouté que les familles canadiennes ont différentes approches en ce qui concerne la garde d'enfants. Par exemple, la professeure Kate Bezanson a reconnu que :

[...] la meilleure façon de soutenir les personnes qui prennent soin des enfants consiste à mettre sur pied un système [de garde] qui est accessible et abordable pour les personnes qui souhaitent l'utiliser. On ne parle absolument pas d'une quelconque forme de garde d'enfants obligatoire. Pour de nombreuses familles, il est absolument important et viable qu'un grand-parent, une tante ou un membre de la famille s'occupe des enfants, et c'est souvent le meilleur choix pour ces familles. Nous tenons donc à soutenir cette approche⁵¹.

Les familles doivent donc avoir plusieurs options en la matière, notamment du soutien pour garder leurs enfants à la maison et pour les envoyer dans un service de garde⁵².

Travail invisible des nouvelles arrivantes au Canada

Le Comité a entendu plusieurs témoins évoquer des difficultés uniques liées au travail non rémunéré chez les nouvelles arrivantes au Canada, y compris les immigrantes et les réfugiées. Des témoins ont affirmé que le travail non rémunéré et invisible a chez les immigrantes et les nouvelles arrivantes les mêmes répercussions que celles vécues par les femmes déjà établies au Canada. Toutefois, la professeure Aline Lechaume a ajouté que le fardeau du travail non rémunéré et invisible sur les immigrantes et les nouvelles arrivantes est sous-estimé, car ces femmes elles-mêmes sont souvent invisibles⁵³. De plus, certaines immigrantes et nouvelles arrivantes subissent du racisme et de

50 Voir par exemple : *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 9 mars 2021, 1105 (Jacqueline Neapole, directrice exécutive, Institut canadien de recherches sur les femmes); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1205 (Aline Lechaume, professeure chercheure, Faculté des sciences sociales, Université Laval); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1210 (Puneet Dhillon, analyste et chercheuse en télécommunications, Services de santé communautaire du Punjabi).

51 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1240 (Kate Bezanson, professeure associée et doyenne associée, Brock University, à titre personnel).

52 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1245 (Camille Robert, historienne, à titre personnel).

53 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1205 (Aline Lechaume, professeure chercheure, Faculté des sciences sociales, Université Laval, à titre personnel).



l'intimidation, ce qui se traduit par un fardeau psychologique accru dans leur quotidien⁵⁴.

Les immigrantes se butent à des obstacles supplémentaires en raison de leurs facteurs identitaires multiples, particulièrement les mères monoparentales nouvellement arrivées au Canada⁵⁵. Puneet Dhillon, des Services de santé communautaires du Punjabi, a d'ailleurs donné l'explication suivante⁵⁶ :

Le temps de travail quotidien d'un homme employé à plein temps est de 7,5 heures. Pour une femme, il faut ajouter 90 minutes à ce chiffre. Pour une femme immigrée confinée à la maison, vous ajoutez 90 minutes supplémentaires. Pour une mère monoparentale sans le soutien social d'une famille élargie, vous ajoutez encore 90 minutes.

Les nouvelles arrivantes sont souvent responsables d'intégrer leur famille dans la société canadienne. Cette responsabilité constitue une facette supplémentaire du travail non rémunéré et invisible propre aux femmes nouvellement arrivées au Canada⁵⁷. Les obstacles linguistiques touchent souvent tous les aspects de l'intégration des immigrantes et des nouvelles arrivantes, y compris les aînées, dont⁵⁸ :

- tisser des liens et faire du réseautage dans la collectivité;
- se familiariser avec un nouvel environnement physique;
- décrocher un emploi et atteindre une stabilité financière;
- trouver des services, s'y retrouver et y accéder, notamment en matière de garde d'enfants et de transport.

54 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1235 (Yasmina Chouakri, coordonnatrice, Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec).

55 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1210 et 1300 (Puneet Dhillon, analyste recherchiste en télécommunications, Services de santé communautaire du Punjabi).

56 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1210 (Puneet Dhillon, analyste recherchiste en télécommunications, Services de santé communautaire du Punjabi).

57 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1205 (Aline Lechaume, professeure chercheuse, Faculté des sciences sociales, Université Laval, à titre personnel).

58 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1210 et 1245 (Puneet Dhillon, analyste recherchiste en télécommunications, Services de santé communautaire du Punjabi); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1220 (Yasmina Chouakri, coordonnatrice, Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec).

Les obstacles énumérés ci-dessus peuvent réduire l'accès de ces femmes à du soutien formel et informel et ainsi nuire à leur intégration dans la société canadienne. Par exemple, en l'absence d'un réseau de soutien social ou de l'accès à des services de garde d'enfants abordables, les immigrantes et les nouvelles arrivantes doivent effectuer toutes les tâches domestiques et prodiguer tous les soins non rémunérés pour leur famille⁵⁹. D'ailleurs, selon Yasmina Chouakri, de nombreuses immigrantes ou nouvelles arrivantes au statut précaire, comme les réfugiées ou les femmes entrées au pays au titre de la catégorie du regroupement familial, « viennent alors en seconde place » après leur conjoint pour intégrer le marché du travail et suivre des cours de langue. Ces femmes sont généralement responsables de toutes les tâches domestiques et de tous les soins non rémunérés liés à leur famille⁶⁰.

Pour de nombreux immigrants et nouveaux arrivants, la participation à des cours de langue est souvent la première étape en vue de se trouver un emploi après leur arrivée au Canada. Si elles n'ont pas accès à des services de garde d'enfants, les immigrantes et les nouvelles arrivantes risquent de ne pas pouvoir suivre ces cours et de continuer de se buter aux mêmes obstacles en matière d'emploi⁶¹. Un autre obstacle à l'emploi est le fait que les titres de compétence de nombreuses immigrantes et nouvelles arrivantes ne sont pas reconnus au Canada ou nécessitent une formation ou des études supplémentaires avant de pouvoir obtenir un emploi⁶². Sans services de garde d'enfants abordables, les immigrantes et les nouvelles arrivantes risquent de ne pas pouvoir participer aux cours de langue requis pour suivre et réussir leurs programmes de formation. En outre, Puneet Dhillon a ajouté que sans stabilité financière, les immigrantes et les nouvelles arrivantes sont particulièrement vulnérables en période de crise, notamment à la violence familiale⁶³. Des témoins ont proposé plusieurs mesures pour soutenir les immigrantes et les nouvelles arrivantes au Canada qui effectuent un travail non rémunéré. En voici quelques exemples⁶⁴ :

59 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1240 (Puneet Dhillon, analyste chercheur en télécommunications, Services de santé communautaire du Punjabi).

60 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1220 (Yasmina Chouakri, coordonnatrice, Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec).

61 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1205 (Aline Lechaume, professeure chercheuse, Faculté des sciences sociales, Université Laval, à titre personnel).

62 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1210 (Puneet Dhillon, analyste chercheur en télécommunications, Services de santé communautaire du Punjabi).

63 *Ibid.*, 1245.

64 *Ibid.*, 1210; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1205 (Aline Lechaume, professeure chercheuse, Faculté des sciences sociales, Université Laval, à titre personnel); FEWO,



- garantir l'accès à des services de garde d'enfants abordables, peu importe le statut d'immigration;
- bonifier l'accès aux cours de langue;
- améliorer la coordination et l'accès des immigrantes à des services communautaires adaptés sur le plan culturel et linguistique;
- augmenter les initiatives permettant de faire du réseautage et de réduire l'isolement;
- offrir aux mères monoparentales nouvellement arrivées un soutien financier accru;
- reconnaître et rémunérer le travail et les contributions supplémentaires des immigrantes et des nouvelles arrivantes.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada collabore avec le Québec et les autres provinces et territoires afin de reconnaître, de réduire et de redistribuer la responsabilité disproportionnée des femmes au chapitre du travail non rémunéré et de la prestation de soins :

- en reconnaissant que ce travail est essentiel;
- en investissant dans le secteur des soins, y compris les soins à domicile et communautaires, afin de créer un système fiable de soins dans toutes les régions du Canada assorti d'une rémunération et de normes du travail adéquates;
- en appliquant une analyse comparative entre les sexes plus et en tenant compte de l'avis des prestataires de soins dans les décisions stratégiques connexes.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires, mette sur pied une commission nationale sur l'économie des soins afin d'élaborer une

Témoignages, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1235 (Yasmina Chouakri, coordonnatrice, Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec).

stratégie nationale en matière de soins et d'examiner la possibilité d'appliquer le « cadre des "5 R" du travail décent dans les activités de soin à autrui » de l'Organisation internationale du Travail.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada reconnaisse le premier mardi du mois d'avril comme étant la Journée nationale du travail invisible et encourage tous les États membres des Nations Unies à faire de même.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada explore les mesures pour encourager les parents (particulièrement les pères) à prendre plus de semaines de congé parental, notamment en augmentant le montant actuel des prestations de maternité et des prestations parentales et en établissant un congé de paternité au même titre que le congé de maternité et le congé parental qui existent dans le cadre du régime d'assurance-emploi.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec le Québec et les autres provinces et les territoires, s'assure que toutes les familles canadiennes, peu importe leur lieu de résidence ou leur statut d'immigration, aient accès à des options de garde d'enfant de qualité supérieure, abordables et inclusives :

- **en finançant de façon adéquate et durable, par l'entremise de transferts aux provinces et aux territoires avec le droit de retrait avec pleine compensation, un système national d'apprentissage et de garde de jeunes enfants abordable et adapté à la culture;**
- **en s'assurant que ce système national comprenne diverses possibilités pour les Canadiens, comme un nombre suffisant de places dans les garderies pour répondre à la demande et un soutien financier adéquat pour les Canadiens qui souhaitent prendre soin de leurs enfants à la maison.**

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires, dans le respect de leurs compétences respectives, afin d'améliorer la sensibilisation des femmes immigrantes et nouvellement arrivées concernant l'accès à des mesures de soutien et à



des services adaptés sur le plan linguistique et culturel, y compris des cours d'anglais et de français, ainsi qu'à d'autres services sociaux et communautaires.

Le Comité reconnaît et regrette la sous-représentation des femmes autochtones dans le cadre de cette étude. Il recommande ainsi:

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada collabore avec les organisations, les communautés et les personnes autochtones, en particulier les femmes, afin de déterminer les besoins des femmes autochtones assurant un travail non rémunéré et la prestation de soins, et de veiller à ce que les initiatives fédérales soient respectueuses de leur culture et répondent à leurs besoins.

EFFETS DU TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ SUR LES FEMMES

[C]es lacunes ont précédé la COVID... Je ne crois pas que ça se résume simplement à un retour à la normale, parce que la normale était dysfonctionnelle. Pour beaucoup de femmes, ça ne marchait vraiment pas.

Jacqueline Neapole
Institut canadien de recherches sur les femmes

Santé mentale et physique et bien-être

Pour de nombreuses femmes, le travail non rémunéré et les responsabilités liées à la prestation de soins constituent un deuxième ou un troisième quart de travail en plus de leur emploi rémunéré, et elles sont obligées de concilier ces charges de travail. Le fardeau associé aux charges de travail multiples peut accroître le stress des femmes et les mener à l'épuisement, car bon nombre d'entre elles n'ont pas le temps de se reposer⁶⁵. Des témoins ont expliqué que la prestation de soins peut avoir des effets graves et persistants sur la santé physique et mentale des personnes qui les prodiguent⁶⁶.

65 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1205 (D^{re} Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances, Société Alzheimer du Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1105 (Amy Coupal, directrice générale, Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario).

66 *Ibid.*

Selon Tracy Johnson, de l'Institut canadien d'information sur la santé, 96 % des Canadiens qui reçoivent des soins à domicile, y compris des soins palliatifs, ont aussi un aidant naturel non rémunéré. Dans bien des cas, les soins non rémunérés offerts à ces personnes contribuent à leur maintien à domicile. Environ un aidant naturel non rémunéré sur trois est « en détresse », et ces aidants passent en moyenne 38 heures par semaine à prodiguer des soins. La détresse est deux fois plus élevée chez les aidants qui habitent avec la personne dont ils s'occupent comparativement à ceux qui vivent ailleurs⁶⁷. Tracy Johnson a mentionné que les soins à domiciles ne sont pas toujours accessibles dans toutes les régions du Canada, particulièrement dans les régions rurales. Ainsi, améliorer la sensibilisation et l'accès aux services de soins à domicile à l'échelle du Canada est un excellent moyen d'« aider les aidants naturels⁶⁸ ». Des témoins ont aussi expliqué que divers types de soutien sont offerts aux aidants, comme les programmes de jour pour adultes, les soins de relève, la livraison des repas, les services de soutien social et communautaire, les mesures financières élargies et l'aide fournie pour naviguer dans le système de soins de santé au Canada⁶⁹.

Saskia Sivananthan a souligné que la pandémie a contribué à augmenter le niveau de détresse des personnes qui donnent des soins à un proche à domicile, comme une personne atteinte de démence. La pandémie a interrompu l'accès aux services de relève et a empêché le personnel de soutien de se rendre à domicile pour offrir une aide supplémentaire⁷⁰. Selon certains témoins, les aidants ont besoin de soutien accru pendant et après la pandémie de COVID-19⁷¹. Des changements à court et à long terme dans les systèmes de soins de santé canadiens sont nécessaires pour atténuer les

67 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1100 (Tracy Johnson, directrice, Analyse du système de santé et Questions émergentes, Institut canadien d'information sur la santé).

68 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1215 (Marianne Pertuiset-Ferland, responsable, Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible).

69 Voir par exemple : *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1130 (Amy Coupal, directrice générale, Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1215 (Hélène Cornellier, responsable, Dossiers politiques et communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale).

70 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1245 (Dre Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances, Société Alzheimer du Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1115 (Nora Spinks, présidente-directrice générale, Institut Vanier de la Famille).

71 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1105 (Amy Coupal, directrice générale, Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario).



pressions immédiates liées à la pandémie tout en créant des « systèmes de soins solides pour nous aider à surmonter les crises futures⁷² ».

La pandémie de COVID-19 a amplifié les effets négatifs sur la santé mentale imposés par le double fardeau du travail rémunéré et des responsabilités non rémunérées, comme l'anxiété, la dépression, l'isolement et l'épuisement⁷³. Des témoins ont décrit un écart dans les données liées au travail non rémunéré et à la prestation de soins ainsi qu'à la façon dont ces responsabilités ont évolué pendant la pandémie⁷⁴. Malgré des lacunes concernant les données relatives à la COVID-19, Statistique Canada a mené en avril 2020 une enquête à participation volontaire afin de recueillir des données sur la santé mentale pendant la pandémie. Les données recueillies démontrent que les femmes qui ont répondu au sondage étaient beaucoup plus nombreuses que les hommes (30,5 % contre 24 %) à affirmer que leur vie était moyennement ou très stressante depuis le début de la pandémie⁷⁵. Josée Bégin, de Statistique Canada, suppose que le stress accru des femmes est attribuable à l'augmentation du travail non rémunéré pendant la pandémie. Le travail non rémunéré des femmes peut avoir augmenté pendant la pandémie en raison de la fermeture des garderies et des écoles, des mesures de distanciation physique qui les ont empêchées de compter sur l'aide de parents ou d'amis et de la fermeture de certains commerces, comme les restaurants et les nettoyeurs, ce qui a peut-être amené les femmes à effectuer des travaux ménagers non rémunérés⁷⁶.

72 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1210 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1110 (Nora Spinks, présidente-directrice générale, Institut Vanier de la Famille).

73 Voir par exemple : *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1200 (Hélène Cornellier, responsable, Dossiers politiques et communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1205 (Kate Bezanson, professeure associée et doyenne associée, Brock University, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1205 (Camille Robert, historienne, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1210 (Marianne Pertuiset-Ferland, responsable, Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible).

74 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1235 (Diana Sarosi, directrice, Politiques et campagnes, Oxfam Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1235 (D^{re} Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances, Société Alzheimer du Canada).

75 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1210 (Josée Bégin, directrice générale, Marché du travail, de l'éducation et du bien-être socio-économique, Statistique Canada).

76 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1235 (Marianne Pertuiset-Ferland, responsable, Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible).

Sécurité économique et participation au marché du travail

Le travail non rémunéré est l'un « des plus grands déterminants de la sécurité économique des femmes⁷⁷ ». La répartition inégale du travail non rémunéré peut avoir une incidence négative sur l'égalité entre les sexes ainsi que sur les femmes, notamment en ce qui a trait à leur salaire, à leur participation au marché du travail, à leur avancement professionnel et à leur sécurité financière à diverses étapes de leur vie⁷⁸.

Des témoins ont précisé que le fardeau lié à la prestation de soins peut devenir trop lourd pour les femmes sur le marché du travail et forcer certaines d'entre elles à prendre un congé non rémunéré ou à quitter complètement le marché du travail⁷⁹. Amy Coupal, de l'Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario, a expliqué que certaines aidantes hésitent à informer leur employeur de leur situation, car elles ont peur de subir des représailles ou de se faire congédier si elles demandent des mesures d'adaptation ou des modifications à leurs conditions de travail⁸⁰. Par ailleurs, Nora Spinks a ajouté que lorsque des femmes offrent des soins à une personne âgée, cela peut se produire à une étape plus tardive de leur carrière et ainsi avoir des répercussions plus importantes sur leurs gains ouvrant droit à pension et, par conséquent, leur santé économique et leurs revenus futurs⁸¹.

Des témoins ont avancé qu'un soutien accru des employeurs, par l'entremise de politiques sur les soins⁸², et la possibilité de prendre des congés de maladie payés pour

77 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1215 (Diana Sarosi, directrice, Politiques et campagnes, Oxfam Canada).

78 Voir par exemple : *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1210 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1115 (Nora Spinks, présidente-directrice générale, Institut Vanier de la Famille); Association féminine d'éducation et d'action sociale et le Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible, *Le travail invisible, ça compte ! Reconnaître le travail invisible des parents et des proches aidant.e.s, en l'évaluant et en l'intégrant au PIB canadien*, mémoire, 18 février 2021.

79 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 9 mars 2021, 1100 (Jacqueline Neapole, directrice exécutive, Institut canadien de recherches sur les femmes); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1115 (Nora Spinks, présidente-directrice générale, Institut Vanier de la Famille); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1205 (Dre Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances, Société Alzheimer du Canada).

80 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1115 (Amy Coupal, directrice générale, Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario).

81 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1135 (Nora Spinks, présidente-directrice générale, Institut Vanier de la Famille).

82 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1215 (Kate Bezanson, professeure associée et doyenne associée, Brock University, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature,



tous les employés constitueraient un progrès important pour soulager une partie du stress vécu par les femmes qui doivent composer avec leur travail rémunéré et leurs responsabilités non rémunérées⁸³.

Les femmes âgées continuent de subir les conséquences de la répartition inégale du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes même lorsqu'elles ne sont plus sur le marché du travail. Les femmes âgées qui ont travaillé à temps partiel ou qui sont restées à la maison pour offrir des soins non rémunérés au début de leur carrière peuvent avoir une pension relativement peu élevée et se trouver dans une situation financière précaire, surtout si elles sont célibataires⁸⁴. Camille Robert a d'ailleurs proposé des mesures pour réduire l'insécurité économique des femmes âgées et reconnaître les contributions non rémunérées des femmes, comme payer un salaire aux femmes au foyer, inclure ces dernières dans la population active ou verser des prestations de vieillesse aux personnes qui ont choisi de rester à la maison⁸⁵. Laura Addati a ajouté que certains pays versent des crédits de pension aux hommes et aux femmes en fonction du nombre d'années consacrées à effectuer un travail non rémunéré⁸⁶.

Même si de nombreuses femmes vivent de l'insécurité économique en raison de leurs responsabilités non rémunérées, certaines aidantes non rémunérées peuvent subir d'autres pressions financières. Par exemple, des témoins ont expliqué que de nombreuses aidantes naturelles payent certains coûts liés aux soins de leur poche. Ces difficultés financières accrues font augmenter la détresse chez ces aidantes naturelles non rémunérées⁸⁷. Les femmes qui sont obligées de réduire ou d'éliminer leurs heures

9 mars 2021, 1150 (Laura Addati, spécialiste des politiques, Autonomisation économique des femmes, Organisation internationale du Travail).

83 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 décembre 2020, 1245 (Diana Sarosi, directrice, Politiques et campagnes, Oxfam Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 10 décembre 2020, 1125 (Nora Spinks, présidente-directrice générale, Institut Vanier de la Famille); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1105 (Amy Coupal, directrice générale, Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario).

84 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 9 mars 2021, 1120 (Jacqueline Neapole, directrice exécutive, Institut canadien de recherches sur les femmes).

85 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 février 2021, 1230 (Camille Robert, historienne, à titre personnel).

86 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 9 mars 2021, 1120 (Laura Addati, spécialiste des politiques, Autonomisation économique des femmes, Organisation internationale du Travail).

87 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1100 (Tracy Johnson, directrice, Analyse du système de santé et Questions émergentes, Institut canadien d'information sur la santé); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1225 (Hélène Cornellier, responsable, Dossiers politiques et communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale).

de travail rémunéré pour s'acquitter de leurs responsabilités d'aidantes, tout en payant de leur poche des dépenses liées à ces soins, portent un double fardeau financier⁸⁸. Ces difficultés financières sont également très problématiques pour les mères monoparentales, qui doivent s'occuper de leurs enfants sans pouvoir compter sur un deuxième revenu. Certaines mères recommandent d'ailleurs d'augmenter encore les montants de l'Allocation canadienne pour enfants⁸⁹.

88 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 18 février 2021, 1130 (Amy Coupal, directrice générale, Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario).

89 Rachel Brien-MacLeod, « [Demande d'augmentation du montant de l'Allocation canadienne pour enfants pour les veuves et les veufs](#) », *mémoire soumis le 4 mars 2021*.



Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada soutienne Statistique Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé pour qu'ils recueillent adéquatement et plus fréquemment des données, à effectuer un suivi sur la prestation de soins et le travail non rémunéré dans toutes les régions du Canada et à élargir les données recueillies pour inclure :

- **les valeurs monétaires estimées de la prestation de soins et du travail non rémunéré au Canada;**
- **les données ventilées selon le genre, l'ethnicité, l'âge, l'identité autochtone et d'autres facteurs;**
- **les données avant et après la pandémie de COVID-19 relativement à la prestation de soins et au travail non rémunéré;**
- **les répercussions sur la santé physique et mentale de la prestation de soins et du travail non rémunéré;**
- **les répercussions sur le plan professionnel et financier de la prestation de soins et du travail non rémunéré.**

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada, dans l'optique de reconnaître le travail invisible, favorise le dialogue et encourage les employeurs à envisager l'adoption de mesures d'adaptation pour les aidants, lance une campagne de sensibilisation sur la prestation de soins et le travail non rémunéré et améliore à la fois la compréhension du public et des employeurs concernant ces types de travail.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada continue de mettre en œuvre la *Loi sur l'équité salariale*.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Congrès du travail du Canada Vicky Smallman, directrice nationale Droits de la personne	2020/12/03	8
Oxfam Canada Diana Sarosi, directrice Politiques et campagnes	2020/12/03	8
Société Alzheimer du Canada Dre Saskia Sivananthan, chef de la direction scientifique, du transfert et de l'échange des connaissances	2020/12/03	8
À titre personnel Andrea Doucet, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'égalité entre les sexes, le travail et les soins	2020/12/10	10
Institut Vanier de la famille Nora Spinks, présidente-directrice générale	2020/12/10	10
Statistique Canada Josée Bégin, directrice générale Marché du travail, de l'éducation et du bien-être socio- économique Tina Chui, directrice par intérim Diversité et statistique socioculturelle Vincent Dale, directeur Centre de l'information sur le marché du travail	2020/12/10	10
Association féminine d'éducation et d'action sociale Hélène Cornellier, responsable Dossiers politiques et communications Lise Courteau, présidente	2021/02/18	16

Organismes et individus	Date	Réunion
Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible Marianne Pertuiset-Ferland, responsable	2021/02/18	16
Institut canadien d'information sur la santé Tracy Johnson, directrice Analyse du système de santé et Questions émergentes	2021/02/18	16
Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario Amy Coupal, directrice générale	2021/02/18	16
À titre personnel Mme Kate Bezanson, professeure associée et doyenne associée, Faculté des sciences sociales, Brock University Camille Robert, historienne	2021/02/25	18
Institut canadien de recherches sur les femmes Jacqueline Neapole, directrice exécutive	2021/03/09	19
Organisation internationale du Travail Laura Addati, spécialiste des politiques Autonomisation économique des femmes	2021/03/09	19
À titre personnel Aline Lechaume, professeure chercheure Faculté des sciences sociales, Université Laval	2021/04/27	29
Punjabi Community Health Services Puneet Dhillon, analyste recherchiste en télécommunications	2021/04/27	29
Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec Yasmina Chouakri, coordonnatrice	2021/04/27	29

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Association féminine d'éducation et d'action sociale

Brien-MacLeod, Rachel

Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 8, 10, 16, 18, 19, 29, 35 et 37) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Marilyn Gladu

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

Nous sommes heureux que le Comité permanent de la condition féminine ait consacré une partie de son précieux temps pour attirer l'attention sur les activités de soins non rémunérées et leurs répercussions majeures sur les femmes et sur la lutte pour atteindre l'égalité des sexes. Nous aimerions également remercier les témoins pour leur participation à cette étude, ainsi que les analystes de la Bibliothèque du Parlement pour avoir colligé un excellent rapport.

La pandémie de COVID-19 a exposé les failles qui existaient depuis trop longtemps, et il est temps que nous repensions notre approche envers les activités de soins. De forts systèmes publics de soins – qu'il s'agisse de soins de santé, de garde d'enfants, de soins de longue durée ou de services de soins pour personnes handicapées – sont essentiels au bien-être des personnes, des familles et des communautés.

Les stéréotypes et les rôles fondés sur le sexe sont profondément enracinés et ils sont systémiques. Ils ne concernent pas que les familles individuelles et le partage des tâches comme la cuisine, les poubelles ou la lessive; les conséquences de ce fardeau inégal se reflètent aussi dans les taux de salaire, la participation au marché du travail, les revenus gagnés dans une vie et l'avancement professionnel.

Autour du globe, les femmes consacrent de deux à dix fois plus de temps à des activités de soins non rémunérées que les hommes. Cette répartition inégale des responsabilités en matière de soins est liée à des institutions sociales discriminatoires et aux stéréotypes et rôles liés au sexe. L'inégalité des sexes dans les activités de soins non rémunérées constitue le chaînon manquant dans l'analyse des disparités entre les sexes sur le marché du travail, comme la participation au marché du travail, les salaires et la qualité des emplois.

Dans ce rapport, nous souhaitons soutenir l'appel lancé pour que le gouvernement du Canada établisse une commission sur l'économie des soins. Cette commission devrait avoir le mandat d'étudier, de concevoir et d'exécuter une stratégie de soins pour le Canada, laquelle aurait pour effet d'établir une stratégie du marché du travail large et inclusive visant à créer des emplois de qualité et équitables dans le domaine des soins; examiner les activités de soins rémunérées et non rémunérées, et élaborer une feuille de route pour répondre à l'augmentation de la demande en soins; et réduire et redistribuer les activités de soins non rémunérées chez les femmes en améliorant les services publics de soins pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

En 2018, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a publié une excellente étude sur le travail et les emplois de soin à autrui. Ce rapport énonçait que « Aucun progrès notable de l'égalité entre hommes et femmes au travail ne pourra avoir lieu si l'on ne s'attaque pas d'abord aux inégalités dans les activités de soin non rémunérées, ce qui suppose de reconnaître, de réduire et de redistribuer effectivement ces dernières entre femmes et hommes, ainsi qu'entre famille et État. »

Le rapport de l'OIT établit les « 5R » du travail décent dans les activités de soin à autrui, qui appellent à « reconnaître, réduire et redistribuer les activités de soin à autrui non rémunérées; rétribuer équitablement le personnel du soin à autrui, tout en offrant plus d'emplois et un travail décent; garantir représentation, dialogue social et négociation collective aux travailleurs du soin à autrui ».

Chaque partie de ce scénario comprend un ensemble de recommandations pour action. Une commission sur l'économie des soins pourrait examiner la manière d'appliquer le concept des 5R dans le contexte canadien.

Depuis de nombreuses années, les néo-démocrates réclament des investissements dans les services de santé et de soins publics, y compris dans la santé mentale, la garde d'enfants, l'éducation de la petite enfance, les soins aux aînés et les autres services de soins sociaux qui desservent toutes nos collectivités. L'approche du Canada fondée sur le marché dans le secteur des soins et le fait qu'il s'en soit remis à des entreprises à but lucratif pour prodiguer de nombreux services de soins a diminué les conditions de salaire et de travail pour une main-d'œuvre principalement composée de femmes, dont beaucoup de femmes racisées. Cette situation a des répercussions directes sur la qualité globale des soins, avec les résultats tragiques dans les soins de longue durée dont nous avons été témoins pendant la pandémie.

Nous espérons que le gouvernement ne permettra pas que ce rapport, ainsi que ses recommandations, soit tabletté, comme tant d'autres avant. Les Canadiens ont besoin que des mesures soient prises pour remédier aux activités de soins non rémunérées, sans quoi une réelle égalité entre les hommes et les femmes ne pourra pas être atteinte.

Opinion dissidente du Bloc Québécois

Il était tout à fait à propos que le comité permanent de la condition féminine se penche sur la question du travail non rémunéré, dans la mesure où nous savions déjà que cette part invisible du travail était majoritairement effectuée par les femmes. Il était raisonnable de croire que la non-reconnaissance de la contribution de cette production à l'économie globale, ainsi que la sous-évaluation générale du travail des femmes, étaient préjudiciables à la condition féminine.

De plus, la récente étude du comité sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes ayant démontré que le phénomène du confinement avait alourdi le fardeau du travail domestique, nous étions d'autant plus mûrs pour entamer une réflexion sur la valeur de ce travail.

L'enquête sur le travail invisible devait se présenter comme une occasion de réfléchir à la valeur que nous accordons collectivement à certains secteurs de l'économie majoritairement investis par les femmes, mais aussi à la valeur économique du travail domestique, qui n'est pas mesuré par les principaux indicateurs économiques qui sont mobilisés lors de la prise de décision publique.

Pour ces raisons, le Bloc Québécois a initié et participé avec intérêt aux travaux du comité et a tenté d'en dégager des apprentissages. Cependant, nous n'adhérons pas à la majorité des recommandations formulées par le comité, principalement parce qu'elles ne prennent pas en compte la spécificité de la nation québécoise, notamment de ses choix collectifs et de ses politiques, par exemple en matière de soins de santé et d'assistance à domicile ou encore de régime d'assurance parentale. Aussi, la majorité des recommandations ne respectent pas le partage des compétences législatives qui découlent des dispositions prévues à la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Au Canada, ce sont le Québec et les provinces qui administrent les établissements de santé et offrent des soins à la population, forment et accréditent les professionnels de la santé, établissent les régimes d'assurances médicales et protègent la santé et la sécurité des personnes dans les milieux de travail. La *Loi canadienne sur la santé*, qui impose des conditions au financement fédéral, a été adoptée en vertu du pouvoir du Parlement de dépenser et ce pouvoir demeure controversé d'un point de vue constitutionnel. Le Canada n'a pas à dicter au Québec la manière par laquelle il devrait conduire ses affaires dans ses propres compétences législatives.

En matière de santé, la responsabilité du fédéral est d'assumer sa part de financement, qui est passée de 50% dans les années 1960 à 22% aujourd'hui. Le gouvernement fédéral doit impérativement répondre au front commun des provinces et hausser les Transferts canadiens en matière de santé (TCS). Le Bloc Québécois exige que la contribution fédérale s'élève dès cette année à 35% des coûts.

Le gouvernement doit également cesser de chercher à imposer des stratégies nationales ou des normes pancanadiennes aux programmes qu'il met en place. Les parlementaires du Bloc Québécois sont opposés à ce que le fédéral s'arroge le droit de dicter au Québec et aux provinces ce qui est bon pour leurs populations. Cette vision hiérarchique de la fédération canadienne est paternaliste et contraire au principe du fédéralisme asymétrique.

Recommandations

Le Bloc Québécois est favorable aux recommandations 3, 5, 6, 9 et 10 du rapport.

Cependant, nous sommes contre ou nous questionnons sur les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Nous sommes en faveur de la reconnaissance du caractère essentiel du travail non rémunéré, mais nous refusons que le gouvernement fédéral s'ingère dans le contrôle de la qualité des services de santé en imposant des normes de travail nationales. Ce n'est ni le rôle ni le travail du gouvernement fédéral. Le fédéral ne doit pas simplement collaborer, mais finaliser les transferts en santé tel que demandés par le Québec et les provinces.

Recommandation 2

Le gouvernement du Canada n'a ni le rôle, ni le pouvoir, ni la légitimité, de créer quelque commission nationale que ce soit afin d'élaborer quelque stratégie que ce soit en matière de soins. La responsabilité du gouvernement fédéral est de financer à sa juste part les systèmes de santé en procédant à la hausse du Transfert canadien en matière de santé, ce qu'il échoue à faire à ce jour.

Recommandation 4

La politique familiale du Québec est radicalement différente de celle du reste du Canada. Au Canada, les congés de maternité (offerts aux femmes) et les congés parentaux (qui peuvent être pris par l'un ou l'autre des parents) prennent la forme d'une prestation spéciale de l'assurance-emploi. Toutes n'y ont pas accès et le montant de la prestation est peu élevé.

Aussi, après des années de lutte menée notamment par les groupes de femmes, le Québec a réussi à se retirer du régime canadien en 2006, il y a 15 ans, pour créer le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Plus accessible et plus généreux, le régime québécois a porté ses fruits. Les femmes québécoises sont plus nombreuses que les femmes canadiennes à jouir d'un congé de maternité payé (97,3% contre 83,1%) et celui-ci dure en moyenne six semaines de plus (45,4 semaines contre 39,6).

Recommandation 7

Si le gouvernement fédéral devait déployer des initiatives en matière de prestations de soins, nous serions favorables à ce que ces dernières tiennent compte des besoins des femmes autochtones et soient respectueuses de leur culture et répondent à leur besoin. Seulement, le gouvernement fédéral n'a pas à prendre d'initiatives en matière de prestation de soins. Il serait

étrange que le gouvernement fédéral offre de l'aide pour guider les femmes dans des systèmes de santé qu'il n'administre pas.

Recommandation 8

Statistique Canada est reconnu pour la qualité de son travail scientifique et procède actuellement à l'exercice du Recensement de 2021. Les renseignements recueillis par Statistique Canada sont convertis en statistiques et mis à la disposition des décideurs de tout le Canada afin d'éclairer la décision publique. L'institut de la statistique du Québec fournit des informations statistiques fiables et objectives quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. À titre d'agence statistique gouvernementale, l'Institut représente le Québec auprès de Statistique Canada et auprès des responsables statistiques des autres provinces et territoires canadiens.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) est un organisme autonome sans but lucratif, ce n'est pas un organisme public ou gouvernemental. Nous n'avons pas à lui donner de mandat particulier.

